

# Transfert de titres - Conditions

## Remboursement jusqu'à 2.500€ sur vos frais de transfert de titres

### Comment en bénéficier?

- 1. Initiez le transfert de vos titres auprès de l'institution financière actuellement dépositaire de vos titres.

#### - Keytrade Bank règle le transfert pour vous (sous réserve d'acceptation par votre institution financière)

Remplissez et signez le formulaire 'Transfert de titres - Mandat'. Renvoyez-nous ce formulaire accompagné d'une liste de vos titres à transférer (p.ex. une copie de votre portefeuille titres) par courrier postal exclusivement

Vos courriers doivent être adressés à l'attention de :      Keytrade Bank:  
Back-Office Transfert de titres  
Boulevard du Souverain 100 à 1170 Bruxelles

Attention, le mandat ne fonctionne pas pour les titres détenus auprès d'une institution financière non européenne. Pour ces derniers, vous devez initier vous-même le transfert (voir ci-dessous).

#### - Vous initiez vous-même le transfert

- Demandez à votre institution financière de prendre contact avec notre Back-Office.
- Envoyez à notre Back-Office par courrier postal la liste dactylographiée des titres que vous transférez.

Vos courriers doivent être adressés à l'attention de :      Keytrade Bank  
Back-Office Transfert de titres  
Boulevard du Souverain 100 à 1170 Bruxelles

- 2. Renvoyez-nous dans les 6 mois qui suivent l'initiation du transfert une preuve des frais occasionnés au moyen du formulaire 'Justificatifs frais de transfert'. Joint à ce document, envoyez-nous également une copie de vos extraits détaillant les frais de transfert.

- L'offre est uniquement valable pour les titres financiers suivants: actions, sicavs (sauf celles ayant un code ISIN US ou émises en devises exotiques), options (uniquement les positions 'long' et pour autant que le transfert comprenne également un portefeuille de titres et d'espèces d'une contre valeur minimum de € 5000), warrants et trackers.

- Remboursement des frais de transfert de titres vers Keytrade Bank uniquement pour des titres négociables en ligne sur la plateforme de Keytrade Bank. Notez que les frais qui sont liés à un transfert de titres qui ne sont pas négociables en ligne sur la plateforme de Keytrade Bank ne seront pas remboursés et que Keytrade Bank ne rembourse plus les frais de transfert pour les Strips VVPR.

- La valeur minimum par ligne doit être de € 500, € 350, \$ 500, CHF 750, SEK 4500, DKK 3500, NOK 4000 ou CAD 750.

- L'offre est valable pour les investisseurs non-professionnels, c.à.d particuliers et clubs d'investissement Cette offre n'est par ailleurs pas cumulable. Vous pouvez en bénéficier une seule fois par année calendrier, par personne et par compte.

- Si vous remplissez toutes les conditions de cette offre, Keytrade Bank vous versera la somme due (avec un maximum de € 2500) sur votre compte-titres ouvert auprès de Keytrade Bank.

Les formulaires 'Transfert de titres - Mandat' et 'Justificatifs frais de transfert' sont accessibles sur notre site [www.keytradebank.be](http://www.keytradebank.be) dans le Document Centre.

Keytrade se réserve le droit à tout moment de mettre un terme ou de modifier les conditions de cette promotion. Le cas échéant, uniquement les transferts initiés pourront bénéficier de cette offre.